

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250305AR032NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Avenue de l'Europe et Allée de Fileurs à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant qu'une brocante est organisée par l'association « Les Amis des Enfants de l'Ecole Emile Coornaert » le **Dimanche 06 Avril 2025**.
Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'organisation de cette manifestation tout en assurant la sécurité du public.

ARRETE

Le Dimanche 06 Avril 2025 :

Article 1° - La circulation et le stationnement de tout véhicule (sauf brocanteurs et organisateurs) **seront interdits de 6H00 à 18H00** dans les rues désignées ci-après :

- **Avenue de l'Europe**, dans la partie comprise entre la Rue des Trinitaires et la Rue des Drapiers,
- **Allée des Fileurs**.

Article 2° : Exceptionnellement, la circulation sera autorisée dans les deux sens à tous les véhicules :

- **Rue des Drapiers**,
- **Rue des Tisserands**.

Article 3° - Des barrages seront placés :

- Rue des Trinitaires, à l'angle de l'Avenue de l'Europe,
- Avenue de l'Europe, à l'angle de l'Allée des Fileurs,
- Avenue de l'Europe, à l'angle de la Rue des Tisserands,
- Avenue de l'Europe, à l'angle de la Rue des Drapiers.

Article 4°- Les brocanteurs pourront accéder et quitter leur emplacement entre 6H00 et 8H00 et entre 16H00 et 18H00.

Article 5° - Les panneaux réglementaires de signalisation et barrières seront mis en place par l'association « Les Amis des Enfants de l'Ecole E. Coornaert », Organisateur.

Article 6° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,
Le Garde-Champêtre de la Police Rurale d'Hondschoote, pour information.
Les Services Municipaux, pour information et exécution,
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
Madame Sabrina DENYS, Présidente de l'association « Les Amis des Enfants de l'Ecole E. Coornaert », organisatrice pour information et exécution.
Monsieur Jean Marie PERCAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 05 MARS 2025



Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON